

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE D'ECROSNES

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2012

L'an deux mil douze, le vendredi 15 décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

Étaient présents : Annie CAMUEL, Maire, Gilles HALLINGER, Xavier MARGUERIN Adjoint, Jean-Luc CROULLEBOIS, Jean-Manuel LANGLOIS, Pascal LEROY, M. Luc ROUSSEAU, David TARDIVEAU, François VANNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Thierry LANDAIS ayant donné pouvoir à François VANNIER

Claude LE BAIL ayant donné pouvoir à Gilles HALLINGER

Olivier JACOMME ayant donné pouvoir à Annie CAMUEL

Stéphane BREANT ayant donné pouvoir à Jean-Luc CROULLEBOIS

Katherine POUCHAUDON

Virginie THOMPSON

1) Secrétaire de séance : François VANNIER

2) Approbation du compte-rendu du 15 novembre 2012

Mme le maire, en rappelant les points évoqués, demande aux conseillers si des remarques sont à faire sur le Compte-rendu du 14 novembre 2012.

Une erreur s'est produite sur le nombre de présents, Jean-Manuel LANGLOIS était bien présent.

Il est remarqué que le nombre de votants pour la délibération 2012-11-04 concernant le contrat de maintenance du chauffage de l'école attribué à Nervet & Brousseau est erroné. Il fallait lire : votes pour : 9, votes abstention : 5.

Ces observations étant ajoutées, le PV du 15 novembre est approuvé à l'unanimité.

3) Décisions du Maire

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment sont article L 2122.22- 15°-.

Vu la délibération en date du 04 septembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les limites de 300 000 €,

Décision n° 2012-09 - Considérant la Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Jocelyne LABBÉ, notaire à Maintenon 28130 – 11 rue Saint-pierre, concernant :

- Une maison d'habitation sise à Ecosnes (28320), 2 rue de la Libération, cadastrée, section C 33 pour une contenance de 315 m² ;

Décision n° 2012-10 - Considérant la Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Jocelyne LABBÉ, notaire à Maintenon 28130 – 11 rue Saint-Pierre, concernant :

- Une maison d'habitation sise à Ecosnes (28320), 18 rue de la Harpe, cadastrée, section C 117 pour une contenance de 110 m² ;

Décision n° 2012-11 - Considérant la Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Benoît JOURDIN, notaire à Auneau 28700 – 1 rue Emile Labiche, concernant :

- Un bien immobilier sis à Ecrignolles – commune d'Ecosnes (28320), 15bis rue du Moulin-à-Vent, cadastrée, section E 366 pour une contenance de 830 m² ;

Pour ces 3 aliénations, abandon du droit de préemption.

4) Projet skate-park

François VANNIER rappelle au conseil que lors du précédent conseil, il avait été préconisé d'opter pour une structure béton afin de limiter les nuisances sonores, qu'il avait été décidé de se limiter à un budget de 40 000 € et qu'il faudrait faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après une nouvelle consultation du maître d'œuvre potentiel, le devis rectifié s'élèverait à 3 800 € HT.

Il y aurait possibilité d'obtenir des subventions au titre du FDAIC (Conseil Général), de la DETR (Préfecture), de la DDCSPP (Direction des sports) et du SIPAC(pays chartrain).

L'équipement doit pouvoir convenir à tous âges, des primaires aux grands ados qui utilisent, patinette, rollers, planches à roulettes ou BMX.

Certains s'interrogent sur l'utilisation de la structure. Risque d'avoir des jeunes des communes extérieures. Il est répondu qu'en proposant des activités, on lutte contre l'oisiveté et on règle des problèmes.

Également interrogation sur les utilisateurs actuels de skate qui vont grandir et moins utiliser la structure. Il est répondu que le skate existe depuis 30 ans et que l'activité sera pérenne avec des plus jeunes qui l'utiliseront.

Une rencontre est prévue avec les jeunes à l'origine de la demande. Le projet de maîtrise d'œuvre prévoit de l'inter-action avec les pratiquants pour répondre au mieux à leur besoin.

Le projet, sur une enveloppe de 40 000 €, est mis au vote. Pour : 7, contre: 6.

Le projet étant accepté, le Conseil municipal décide de solliciter les subventions

FDAIC : 20 %	8 760,00 € (2012-12-01)
DETR : 20 %	8 760,00 € (2012-12-02)
DDCSPP : 20 %	8 760,00 € (2012-12-03)
SIPAC : 20 %	8 760,00 € (2012-12-04)

5) Tarif de l'eau 2013 - (2012-12-05)

Considérant le coût engendré pour le consommateur, Madame le Maire propose une diminution de 0,10 centimes du tarif de base de la commune.

Le tarif de l'eau en distribution est actuellement fixé à 1,34 euros HT. Mme le Maire informe le Conseil que la communauté de communes a décidé une augmentation de 10 cts portant le tarif à 0,45 euros HT.

Il est demandé au conseil s'il serait d'accord pour diminuer le tarif HT de la commune afin de palier l'augmentation de la communauté de commune.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité

Décide de maintenir tarif de l'eau en distribution à 1,34 euros HT par 9 voix pour et 4 contre.

6) Anticipation du budget assainissement 2013 -(2012-12-06)

Mme le Maire informe le conseil qu'afin de **préserver la continuité du service et, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, entre le 1^{er} janvier et la date d'adoption du budget**, le maire peut :

- mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année précédente ;
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

De plus, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption avant cette date, **le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal** précisant le montant et l'affectation des crédits :

- **engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Les crédits ouverts en 2012 étaient de :

	Anticipation possible
Chapitre 23 : 363 815 €	90 953 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses à la section d'investissement, et ce, dès le 1^{er} janvier 2013, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2012.

S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2013.

7) subvention FDAIC - programmation 2013 - création voirie des Marronniers (2012-12-07)

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de **création de voirie** pour accéder au futur lotissement des Marronniers doit être engagé en 2013.

Le conseil municipal approuve

Le **Projet** de réalisation des travaux suivants à **ECROSNES**

Pour un montant de 132 855,00 € H.T. - soit 158 894,58 € T.T.C.

La dépense subventionnable HT étant plafonnée à 115 000 €, il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 34 500 €, soit 30 % du coût plafonné du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : dès l'arrêté attributif

Fin des travaux : environ 3 mois

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
Coût global :	132 855,00 €	Financements privés :	
		PUP	92 998,50 € 70 % de la dépense
		Sous-total financements privés =	92 998,50 € 70 % de la dépense
Coût détaillé (si justifié) :		Financements publics :	
Voirie en enrobé	76 440,00 €	Etat - DETR	€ ...% de la dépense
Trottoir	10 375,00 €	Région Centre	€ ...% de la dépense
Bordure T2 béton	14 000,00 €	Département E&L FDAIC	34 500,00 € 26 % de la dépense
Caniveau CS1 béton simple	9 390,00 €	Département E&L CDDI	€ ...% de la dépense
Allée en stabilisé désactivé	4 425,00 €	Emprunt	€ ...% de la dépense
Voie en béton désactivé	18 225,00 €	Autofinancement	5 356,50 € 4 % de la dépense
		Sous-total financements publics =	39 856,50 € 30 % de la dépense
Total charges =	132 855,00 €	Total produits =	132 855,00 €

Subvention FDAIC - programmation 2013 – réseau d'eaux pluviales (2012-12-08)

Pour un montant de 24 500,00 € H.T. - soit 29 302 € T.T.C.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de **7 350 €**, soit 30 % du coût HT du projet.

Subvention FDAIC - programmation 2013 – réserve incendie (2012-12-09)

Pour un montant de 20 000,00 € H.T. - soit 23 920,00 € T.T.C.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de **6 000 €**, soit 30 % du coût du projet.

Subvention FDAIC - programmation 2013 – réseau d'eau potable (2012-12-10)

Pour un montant de 14 950,00 € H.T. - soit 17 880,20 € T.T.C.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de **7 350 €**, soit 30 % du coût HT du projet.

Subvention FDAIC - programmation 2013 – bassin de rétention (2012-12-11)

Pour un montant de 100 000,00 € H.T. - soit 119 600 € T.T.C.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de **20 000 €**, soit 20 % du coût HT du projet.

Ces travaux commenceront après réception de la lettre déclarant le dossier complet ou l'arrêté attributif de subvention.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention sur le FDAIC 2013 auprès du Conseil Général d'Eure-et-Loir pour les travaux de création de la voirie des Marronniers.

8) Budget commune – DM n°3 - transfert de crédits (2012-12-12)

Sur proposition de Mme le Maire

VU la délibération du Conseil municipal en date du 6 avril 2012 adoptant le budget primitif,

Il est nécessaire de procéder à une affectation supplémentaire de crédits afin de permettre
- le règlement des salaires de décembre chapitre 012

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de procéder aux ajustements suivants :

Libellé		
Dépenses de fonctionnement		
022 : dépenses imprévues	-1 200 €	
6411 : Personnel titulaire		+ 1 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve les transferts de crédits ci-dessus énoncés.

Informations diverses

Centre bourg : Les travaux sont pratiquement achevés. Reste à poser les potelets, faire les plantations et le marquage de la place PMR.

En ce qui concerne les potelets, ils ne devraient être posés qu'après un grenailage des trottoirs qui n'ont pas été réceptionnés. Cela devrait permettre une meilleure uniformité.

Façtage de l'église. L'entreprise est passée mais ne réalisera la réfection que quand la pluviométrie le permettra.

Assainissement 4^e tranche. Les travaux sont achevés. Pour les enrobés, l'entreprise SARC à sous-traité à deux entreprises. EUROVIA pour la rue de la Libération et la rue du Moulin-à-vent pour de l'enrobé et EIFFAGE pour le lotissement de la Croix de Bois dont la totalité de la chaussée sera refaite en émulsion.

Décharge sauvage. Mme le Maire informe le conseil d'un courrier des services de la DDT demandant de faire fermer la décharge sur la route de Giroudet et demander aux propriétaires la remise en état.

Questions diverses

Luc ROUSSEAU demande l'installation d'un stop au carrefour entre la rue de l'Ocre et la rue de la Harpe. L'autorisation sera demandée au Conseil Général.

Gilles HALLAINGER propose de réglementer le stationnement dans la rue de la Beauce et une partie de la rue de la Mairie et de prendre des arrêtés de stationnement interdit.

Jean-Manuel LANGLOIS signale la vétusté des poteaux électriques à Giroudet. L'information sera remontée au syndicat d'électricité.

La caméra vidéo protection du parking de la salle polyvalente ayant été détruite, il faut rechercher une solution pour éviter l'escalade. Il est proposé d'enduire le poteau avec de la graisse.

Xavier MARGUERIN demande où en est la réception du lotissement des Néfliers. Il est répondu qu'on attend la réfection des trottoirs par l'entreprise qui a construit les habitations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.